

**N° 1**

3 JANV.  
2008

hebdomadaire

Page 1

à 36

*Le*

# BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET  
DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère  
éducation  
nationale



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

---

**ORGANISATION GÉNÉRALE**

- 4 **Administration centrale du MEN et du MESR** (RLR : 120-1)  
Attributions de fonctions.  
A. du 24-12-2007 (NOR : MENA0701863A)
- 5 **Formation continue** (RLR : 112-1)  
Greta labellisés "GretaPlus" au 23 novembre 2007.  
Décision du 24-12-2007 (NOR : MENE0701909S)

---

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE**

- 7 **Certificat informatique et internet** (RLR : 434-5d)  
Création et expérimentation du certificat informatique et internet (C2i@) niveau 2 "métiers de l'ingénieur".  
C. n° 2007-1010 du 21-12-2007 (NOR : ESRT0700244C)

---

**ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE**

- 11 **Certificat d'aptitude professionnelle** (RLR : 545-0c)  
CAP "petite enfance".  
A. du 22-11-2007. JO du 14-12-2007 (NOR : MENE0771406A)
- 14 **Activités éducatives** (RLR : 554-9)  
Prix de l'éducation nationale "Cannes 2008".  
Note du 26-12-2007 (NOR : MENE0701940X)

---

**PERSONNELS**

- 15 **Branches d'activités professionnelles** (RLR : 713-2 ; 716-0)  
Liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et les établissements publics scientifiques et technologiques.  
A. du 26-11-2007. JO du 9-12-2007 (NOR : ESRH0769234A)
- 23 **Comité central d'hygiène et de sécurité** (RLR : 610-8)  
CCHS ministériel compétent pour l'enseignement supérieur et la recherche.  
Réunion du 5-6-2007 (NOR : ESRH0700241X)

---

**MOUVEMENT DU PERSONNEL**

- 24 **Nominations**  
Présidents des jurys de l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et du concours interne de recrutement d'attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - année 2008.  
A. du 24-12-2007 (NOR : MENH0701929A)
- 24 **Nominations**  
Présidents des jurys des concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale et de conseillers techniques de service social - année 2008.  
A. du 24-12-2007 (NOR : MENH0701928A)

## **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- 25 **Vacance de poste**  
IA-DSDEN de la Marne.  
Avis du 24-12-2007 (NOR : MEND0701918V)
- 26 **Vacance de fonctions**  
Directeur du CIES Midi-Pyrénées.  
Avis du 12-12-2007 (NOR : ESRH0700239V)
- 26 **Vacance de poste**  
Enseignant-chercheur en informatique à l'ISAE de Toulouse.  
Avis du 12-12-2007 (NOR : ESRH0700238V)
- 28 **Vacance d'emploi**  
Professeur des universités à l'université de la Polynésie française.  
Avis du 19-12-2007 (NOR : ESRH0700246V)
- 29 **Vacance de poste**  
Adjoint au directeur des ressources humaines à l'université de la Polynésie française.  
Avis du 19-12-2007 (NOR : ESRH0700243V)
- 30 **Vacance d'emploi**  
Responsable administratif et financier du service commun de la documentation de l'université de la Polynésie française.  
Avis du 17-12-2007 (NOR : ESRH0700240V)
- 31 **Vacance de poste**  
Proviseur adjoint, directeur des études du centre médical et pédagogique de Varennes-Jarcy (91).  
Avis du 24-12-2007 (NOR : MEND0701926V)
- 32 **Vacance de poste**  
Proviseur adjoint au centre climatique médical et scolaire MGEN de Chanay (académie de Lyon).  
Avis du 24-12-2007 (NOR : MEND0701924V)
- 33 **Vacance de poste**  
Agent comptable du CEREQ de Marseille.  
Avis du 24-12-2007 (NOR : MENH0701905V)
- 34 **Vacances de postes**  
Postes de direction vacants ou susceptibles de l'être dans des établissements militaires d'enseignement - rentrée 2008.  
Avis du 24-12-2007 (NOR : MEND0701923V)
- 35 **Vacances d'emplois**  
Maîtres de conférences au ministère de la défense.  
Avis du 19-12-2007 (NOR : ESRH0700245V)



**Directrice de la publication** : Véronique Mély - **Directrice de la rédaction** : Nicole Krasnopolski - **Rédacteur en chef** : Jacques Aranias - **Rédactrice en chef adjointe** : Laurence Martin - **Rédacteur en chef adjoint** (Textes réglementaires) : Jean-Jacques Ladvie - **Secrétaire générale de la rédaction** : Jocelyne Dayné - **Chef-maquetiste** : Bruno Lefebvre - **Maquetistes** : Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Eric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION** : Délégation à la communication, bureau de l'édition, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP, tél. 01 55 55 34 50, fax 01 55 55 29 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENT** : SCÉRÉN CNDP, Agence comptable abonnement, @4 Téléport 1, BP 80158, 86961 Futuroscope cedex, tél. 03 44 62 43 98, fax 03 44 12 57 70, mél. : abonnement@cndp.fr ● **Le B.O.** est une publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.



# ORGANISATION GÉNÉRALE

**ADMINISTRATION CENTRALE  
DU MEN ET DU MESR**
**NOR : MENA0701863A  
RLR : 120-1**
**ARRÊTÉ DU 24-12-2007**
**MEN  
ESR  
SAAM A1**

## Atributions de fonctions

*Vu D. n° 87-389 du 15-6-1987 mod. par D. n° 2005-124 du 14-2-2005 ; D. n° 2004-317 du 8-4-2004 ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; A. du 17-5-2006 mod. ; A. du 23-5-2006 mod.*

**Article 1 -** L'annexe B de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est **modifiée** ainsi qu'il suit :

DGESCO MIVIP	Mission de valorisation des innovations pédagogiques	<b>Au lieu de :</b> Biot Florence	<b>Lire :</b> Vaissade Christiane chef de mission À compter du 1er novembre 2007	Inspectrice d'academie- inspectrice pédagogique régionale
DGESCO B3-3	Bureau de la réglementation et de la vie des écoles et des établissements	<b>Au lieu de :</b> N...	<b>Lire :</b> Lavagne Anne chef de bureau À compter du 19 novembre 2007	Attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**Article 2 -** L'annexe D de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est **modifiée** ainsi qu'il suit :

DGRI DS/B2	Bureau de la politique contractuelle et de la coordination de la tutelle	<b>Au lieu de :</b> Veyret Martine	<b>Lire :</b> Foret Benoît chef de bureau À compter du 7 janvier 2008	Administrateur civil
---------------	--	---------------------------------------	---	-------------------------

**Article 3 -** L'annexe F de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est **modifiée** ainsi qu'il suit :

DGRH C1-2	Bureau des études statutaires et réglementaires	<b>Au lieu de :</b> Hickel Geneviève <b>Lire :</b> N...		
DAJ MIPREV	Mission chargée de la prévention des phénomènes sectaires dans l'éducation nationale	<b>Au lieu de :</b> Dupuis Jean-Yves <b>Lire :</b> Gauthier Roger-François coresponsable de la mission À compter du 1er septembre 2007		Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

**Article 4 -** Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Paris, le 24 décembre 2007  
Pour le ministre de l'éducation nationale,  
Pour la ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche  
et par délégation,  
Le secrétaire général  
Pierre-Yves DUWOYE

## FORMATION CONTINUE

NOR : MENE0701909S  
RLR : 112-1

DÉCISION DU 24-12-2007

MEN  
DGESCO A2-4

## reta labellisés "GretaPlus" au 23 novembre 2007

*Vu N.S. n° 2001-111 du 15-6-2001 ; listes publiées au B.O. n° 46 du 15-12-2005, au B.O. n° 24 du 15-6-2006, au B.O. n° 1 du 4-1-2007, au B.O. n° 19 du 10-5-2007*

### Il est décidé

**Article 1 -** La liste des groupements d'établissements bénéficiant du label "GretaPlus" est

complétée par les Greta dont les noms figurent en annexe de la présente décision.

**Article 2 -** Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 24 décembre 2007  
Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire  
Jean-Louis NEMBRINI

---

## **A**nnexe

### **Académie d'Aix-Marseille**

Greta Est Étang de Berre pour les formations dispensées dans le lycée Jean Monnet.

### **Académie d'Amiens**

Greta Sud Aisne.

### **Académie de Bordeaux**

Greta de Bordeaux pour trois de ses dispositifs permanents.

### **Académie de Dijon**

Greta de Mâcon pour les formations dispensées au sein de l'Atelier permanent tertiaire et langue.

### **Académie de Lille**

Greta d'Hénin Carvin pour les formations dispensées au sein de l'Atelier de pédagogie personnalisée.

### **Académie de Nancy-Metz**

Greta de Jarny pour les formations dispensées au sein de l'Atelier de pédagogie personnalisée.

Greta de Longwy pour les formations tertiaire-bureautique dispensées au centre permanent Reiser, pour les formations en langues dispensées dans l'espace langues et pour les formations générales dispensées dans son atelier de pédagogie personnalisée.

### **Académie de Reims**

Greta des Pays champenois pour les filières "industriel" et "tertiaire".

### **Académie de Rennes**

Greta de Brest-Landerneau pour les formations bureautique, comptabilité, secrétariat, informatique, enseignement général, langues, dessin assisté par ordinateur, sécurité, accompagnement vers l'emploi, orientation.

### **Greta Centre Bretagne**

Greta du Golfe pour les formations dispensées dans le Centre de formations individualisées (formations générales, langues, tertiaire et services) et l'Atelier permanent d'informatique appliquée.

# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

**CERTIFICAT INFORMATIQUE  
ET INTERNET**

**NOR** : ESRT0700244C  
**RLR** : 434-5d

**CIRCULAIRE N°2007-1010  
DU 21-12-2007**

**ESR  
STSI C3  
DGES B3-2**

## **C**réation et expérimentation du certificat informatique et internet (C2i®) niveau 2 “métiers de l'ingénieur”

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;  
aux présidentes et présidents d'université ; aux directrices  
et directeurs des grandes écoles*

■ L'État a engagé un effort particulier pour favoriser la maîtrise des nouveaux outils de production, de transformation et de diffusion de l'information par l'ensemble de la société. L'éducation nationale contribue naturellement à ce projet gouvernemental d'une société de l'information pour tous qui nécessite un effort éducatif ambitieux. Son rôle est de dispenser à chaque citoyen la formation qui, à terme, lui permettra de faire des technologies de l'information et de la communication une utilisation raisonnée, de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés, de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements et d'identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent ces utilisations. Cela se traduit dans l'enseignement scolaire par les différents niveaux du brevet informatique et internet (B2i®) et, dans l'enseignement supérieur, par les certificats informatique et internet (C2i®) niveau 1 et niveau 2.

La présente circulaire a pour objet d'engager, pour les métiers d'ingénieur, la mise en place du niveau 2 du C2i® annoncé par la circulaire n° 2002-106 du 30 avril 2002 et de préciser le référentiel de compétences qui a été élaboré en étroite collaboration avec les branches professionnelles. Elle fixe également les principes généraux de sa mise en œuvre et de sa validation dans le cadre de l'expérimentation.

Les universités se sont déjà engagées dans la mise en œuvre du C2i® niveau 1 qui décrit les compétences désormais indispensables à la poursuite d'études supérieures. Les C2i® niveau 2 ont comme objectif de valider les compétences, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Le public concerné par ce C2i® niveau 2 “métiers de l'ingénieur” est constitué des futurs ingénieurs issus des écoles habilitées à délivrer le titre d'ingénieur diplômé et figurant à l'arrêté interministériel d'habilitation publié chaque année au B.O., des étudiants des masters habilités dans le champ des sciences et des technologies et des ingénieurs en activité.

Ce C2i® niveau 2 suppose la maîtrise des compétences définies par le C2i® niveau 1 et vise à attester des compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les ingénieurs pour l'exercice de leur métier dans ses dimensions professionnelles et citoyennes.

Cet ensemble de compétences se décline dans les domaines suivants :

- Domaines généraux :
  - problématique et enjeux liés aux aspects juridiques en contexte professionnel ;
  - sécurité de l'information et des systèmes d'information.
- Domaines technologiques :
  - standards, normes techniques et interopérabilité ;
  - environnement numérique et ingénierie collaborative ;
  - recherche, gestion et diffusion.

### **Mise en œuvre du C2i® niveau 2 "métiers de l'ingénieur"**

La validation des compétences se fera selon les modalités précisées dans le cahier des charges ci-après. Les établissements qui pourront délivrer le certificat sont les écoles d'ingénieurs habilitées à délivrer le titre d'ingénieur diplômé et les universités qui proposent des masters habilités dans le champ des sciences et des technologies. Les modalités d'acquisition des compétences par les élèves, les étudiants et les stagiaires sont laissées à l'initiative des écoles et des universités. L'adhésion au cahier des charges vaudra autorisation à valider ce certificat informatique et internet niveau 2 "métiers de l'ingénieur".

L'expérimentation se fera dans les établissements sélectionnés par le comité de pilotage du projet et dont la liste est précisée ci-après. Cette première phase doit permettre la généralisation à tous les établissements pour l'année universitaire 2009-2010.

### **Le cahier des charges pour l'expérimentation**

#### **A - Les objectifs de l'expérimentation**

- L'expérimentation doit permettre :
- de valider le référentiel national et préciser le niveau d'exigences en vue de sa généralisation ;
  - de recenser les différentes modalités de formation et de validation dans une perspective de mutualisation ;
  - de faire émerger les préconisations permettant la généralisation.

#### **B - Suivi et mise en œuvre de l'expérimentation**

Un groupe d'experts proposé par le comité de

pilotage du C2i® niveau 2 "métiers de l'ingénieur" assure le suivi de cette expérimentation. Chaque établissement expérimentateur désigne un correspondant pour la mise en place et le suivi de l'expérimentation. Chaque établissement expérimentateur s'engage à mettre à disposition les informations et documents nécessaires au suivi et à l'évaluation de l'expérimentation.

Les résultats seront transmis au comité de pilotage en fin d'expérimentation.

#### **C - Modalités d'inscription**

Est admis à se présenter au C2i® niveau 2 "métiers de l'ingénieur", tout candidat auprès des établissements expérimentateurs justifiant des compétences du C2i® niveau 1.

#### **D - Modalités de validation**

L'évaluation se fera au travers d'activités ou épreuves permettant de valider toutes les compétences du référentiel ci-après. Les productions seront regroupées dans un dossier de compétences personnel à des fins de certification. Pour chaque activité le contexte professionnel sera précisé.

Le suivi individualisé du candidat sera assuré après un positionnement initial.

Sous réserve de ces conditions, l'établissement certificateur a toute liberté dans le choix des modalités d'évaluation et dans l'organisation de celles-ci.

Les modalités de validation, dans le cadre défini ci-avant, sont approuvées par les instances compétentes de l'établissement habilité.

#### **E - Modalités de délivrance**

Si le C2i® niveau 2 "métiers de l'ingénieur" est inclus dans un diplôme, il figure au supplément du diplôme, sinon c'est un certificat séparé.

Le C2i® niveau 2 "métiers de l'ingénieur" est délivré au candidat au plus tard au moment où il acquiert le diplôme ou à l'issue de sa formation.

#### **F - Jury**

Le responsable de l'établissement autorisé à délivrer le C2i® niveau 2 "métiers de l'ingénieur" procède à la désignation du jury présidé par un enseignant ou un enseignant-chercheur de l'établissement.

#### **G - Liste des établissements expérimentateurs**

- INSA de Rouen
- École Centrale de Lyon
- ENSAM

- Université du Maine (ENSIM)
- Université Claude Bernard Lyon I (ISTIL, MIAGE)
- Université de Bretagne Sud (Masters, ENSIBS)

- Université Paul Sabatier de Toulouse (MIAGE)
- ECAM Lyon (Groupe ECAM)
- ISARA de Lyon (FESIA)
- Hautes études d'ingénieur.

## Le référentiel national du C2i@ niveau 2 “métiers de l'ingénieur”

### A - Domaines généraux

Domaines	Compétences
A1 - Problématique et enjeux liés aux aspects juridiques en contexte professionnel	1. Maîtriser le contexte juridique et déontologique de la charte inter et intra-entreprises de bonne utilisation des TIC au travail.
	2. Appliquer la législation sur la protection des œuvres numériques, des bases de données et connaître les sanctions pénales et civiles.
	3. Prendre en compte la jurisprudence en ce qui concerne la cybersurveillance des salariés.
	4. Mettre en œuvre, à bon escient, les obligations légales de la CNIL.
	5. Apprécier la valeur juridique d'un document numérique.
	6. Distinguer les types de licences logicielles et les aspects contractuels de leur exploitation.
	7. Distinguer les types de responsabilité des acteurs aux plans national et international.
A2 - La sécurité de l'information et des systèmes d'information	1. Identifier et hiérarchiser les informations blanches, grises et noires.
	2. Manipuler ces informations, selon le lieu et le mode d'accès, avec les procédures et les outils adéquats.
	3. Maîtriser les processus d'une politique de sécurité pour participer à sa mise en place.
	4. Distinguer les acteurs de la mise en place de la politique de sécurité et identifier leurs responsabilités légales.
	5. Évaluer les risques accidentels et intentionnels et prendre les dispositions nécessaires.

## B - Domaines technologiques

<b>Domaines</b>	<b>Compétences</b>
B1 - Standards, normes techniques et interopérabilité	1. Appréhender le système d'information et en comprendre ses enjeux.
	2. Intégrer les outils TIC à la gestion de projets.
	3. Comprendre un document de modélisation de données ou de processus métiers
	4. Prendre en compte les aspects de l'accessibilité.
	5. Respecter les exigences de l'interopérabilité.
B2 - Environnement numérique et ingénierie collaborative	1. Pratiquer les outils d'ingénierie collaborative de la conception à l'exploitation d'un processus ou d'un produit.
	2. Animer un espace collaboratif et mettre en œuvre les bonnes pratiques et le contexte d'usage des outils synchrones et asynchrones.
	3. Assurer la bonne gestion des documents et le cycle de vie.
	4. Maîtriser les contraintes de travail connecté ou déconnecté et maîtriser la configuration et la sécurité de son accès réseau.

Pour la ministre de l'enseignement supérieur  
 et de la recherche  
 et par délégation,  
 Le secrétaire général  
 Pierre-Yves DUWOYE  
 Le directeur général de l'enseignement supérieur  
 Bernard SAINT-GIRONS

# ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

**CERTIFICAT D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE**

**NOR** : MENE0771406A  
**RLR** : 545-0c

**ARRÊTÉ DU 22-11-2007**  
**JO DU 14-12-2007**

**MEN**  
**DGESCO A2-2**

## **CAP "petite enfance"**

*Vu code de l'éducation, not. art. D. 337-1 à D. 337-25 ;  
A. du 17-6-2003 ; A. du 25-2-2005 ; avis de la CPC  
du secteur sanitaire et social du 24-9-2007*

**Article 1** - Les dispositions relatives aux unités constitutives du référentiel de certification publiées en annexe I de l'arrêté du 25 février 2005 susvisé sont **remplacées** par les dispositions figurant en annexe I du présent arrêté.

**Article 2** - Les dispositions relatives aux périodes de formation en milieu professionnel publiées en annexe II de l'arrêté du 25 février 2005 susvisé sont **remplacées** par les dispositions figurant en annexe II du présent arrêté.

**Article 3** - Les dispositions relatives au règlement d'examen du certificat d'aptitude professionnelle "petite enfance" publiées en annexe III de l'arrêté du 25 février 2005 susvisé sont **remplacées** par les dispositions figurant en annexe III du présent arrêté.

**Article 4** - Les dispositions relatives à la nature et au déroulement des épreuves publiées en annexe IV de l'arrêté du 25 février 2005 susvisé sont **remplacées** par les dispositions figurant en annexe IV du présent arrêté.

**Article 5** - Les correspondances entre les épreuves et unités de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 25 février 2005 portant définition du certificat d'aptitude professionnelle "petite enfance" et les unités de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté sont fixées en annexe V du présent arrêté.

**Article 6** - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la session 2009.

**Article 7** - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 novembre 2007

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire  
Jean-Louis NEMBRINI

*Nota. - Les annexes III et V sont publiées ci-après.  
L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse  
suivante : <http://www.cndp.fr/outils-doc>*

# Annexe III

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE PETITE ENFANCE</b>			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
<b>Épreuves</b>	<b>Unité</b>	<b>Coef.</b>	<b>Mode</b>	<b>Mode</b>	<b>Durée</b>
<b>UNITÉS PROFESSIONNELLES</b>					
EP1 - Prise en charge de l'enfant à domicile	UP1	4	CCF*	ponctuel écrit et pratique	2 h 15
EP2 - Accompagnement éducatif de l'enfant	UP2	5 (1)	CCF	ponctuel oral (+ écrit pour la VSP)	1 h 30 (2)
EP3 - Techniques de services à l'utilisateur	UP3	4	CCF	ponctuel écrit et pratique	2 h 30
<b>UNITÉS GÉNÉRALES</b>					
EG1 - Français et histoire-géographie	UG1	3	CCF	ponctuel écrit et oral	2 h 15
EG2 - Mathématiques-sciences	UG2	2	CCF	ponctuel écrit	2 h
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	ponctuel	

(1) Dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle (VSP).

(2) Dont une heure pour la vie sociale et professionnelle.

\* CCF : contrôle en cours de formation

# A **nnexe V**

## TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES

<b>Certificat d'aptitude professionnelle petite enfance</b> (arrêté du 4 octobre 1991 modifié) dernière session 2006	<b>Certificat d'aptitude professionnelle petite enfance</b> (arrêté du 25 février 2005) dernière session 2008	<b>Certificat d'aptitude professionnelle petite enfance</b> (défini par le présent arrêté) 1ère session 2009
<b>Unités professionnelles</b>		
	UP1 Prise en charge de l'enfant à domicile	UP1 Prise en charge de l'enfant à domicile
EP1 Techniques sanitaires + EP2 Techniques socio-éducatives et de loisirs (1)	UP2 Prise en charge de l'enfant en structures collectives	UP2 Accompagnement éducatif de l'enfant
EP3 Techniques de services à l'utilisateur	UP3 Techniques de services à l'utilisateur	UP3 Techniques de services à l'utilisateur
EP4 Sciences et technologies		
<b>Unités générales</b>		
UG1 Français-histoire-géographie	UG1 Français-histoire-géographie	UG1 Français-histoire-géographie
UG2 Mathématiques-sciences	UG2 Mathématiques-sciences	UG2 Mathématiques-sciences
UG3 Éducation physique et sportive	UG3 Éducation physique et sportive	UG3 Éducation physique et sportive

À la demande du candidat :

(1) lorsque la note EP2 a été obtenue avant 2005, elle est affectée du coefficient total de l'épreuve incluant la vie sociale et professionnelle (VSP).

Les notes EP1 et EP2, chacune affectée de son coefficient, donnent lieu au calcul d'une note moyenne qui peut être reportée sur l'épreuve UP2.

ACTIVITÉS  
ÉDUCATIVESNOR : MENE0701940X  
RLR : 554-9

NOTE DU 26-12-2007

MEN  
DGESCO B2-3**P**rix de l'éducation nationale  
"Cannes 2008"

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissement d'enseignement*

**Un temps fort de l'éducation au cinéma**

Le ministère de l'éducation nationale accorde une place particulière au cinéma ainsi qu'à l'éducation à l'image filmique dans les programmes généraux, les enseignements de spécialité et les options facultatives des lycées. Cet enseignement est conforté par les dispositifs transversaux (classes à projet artistique et culturel notamment), par des ateliers artistiques et par des activités complémentaires comme "école et cinéma", "collège au cinéma" et "lycéens au cinéma" menées en partenariat avec le Centre national de la cinématographie. Cette éducation conjugue pratique, connaissance du patrimoine cinématographique et sensibilisation à la création contemporaine.

En décidant de s'impliquer, pour la sixième fois consécutive, dans la manifestation internationale du cinéma qu'est le festival de Cannes, le MEN entend souligner auprès du grand public, des professionnels du cinéma et de la communauté scolaire l'importance pédagogique de l'art cinématographique, y compris le plus actuel. Depuis 2003, le MEN décerne le Prix de l'éducation nationale à l'un des films des deux sélections officielles du festival de Cannes ("Compétition" et "Un certain regard") choisi pour son intérêt éducatif, pédagogique et ses qualités cinématographiques, et destiné aux lycéens concernés par l'enseignement du cinéma.

Le film primé est signalé aux enseignants et aux lycéens, il est accompagné d'outils pédagogiques, dont un DVD (dans la collection "à propos de") réalisé par le centre régional de

documentation pédagogique de Nice, en liaison avec l'inspection générale de l'éducation nationale et la direction générale de l'enseignement scolaire, en collaboration avec les producteurs et les distributeurs. Ce DVD est diffusé sur l'ensemble du territoire, notamment par le réseau SCÉRÉN-CNDP, afin d'être utilisé dans le cadre de l'enseignement du cinéma au lycée. D'autres opérations à Cannes permettront à plus de 1 000 élèves et enseignants de participer à des débats et tables rondes avec des professionnels ("Cannes.point.educ") ou encore de visionner des films de la sélection en participant à "Cinécole", une manifestation de deux journées ouvertes aux personnels du ministère de l'éducation nationale et aux étudiants et lycéens, sur la base d'un appel à candidatures national.

**Modalités de l'opération en 2008**

Le prix est suivi par un comité de pilotage national, présidé par le directeur général de l'enseignement scolaire ou son représentant, et composé de représentants de l'inspection générale de l'éducation nationale et de l'académie de Nice (délégation académique à l'éducation artistique et l'action culturelle, inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et centre régional de documentation pédagogique).

Le jury est constitué de dix membres : le président du jury, un autre professionnel du cinéma, sur proposition du président, six enseignants et deux élèves proposés par le comité de pilotage national, sur la base d'un appel à candidatures national.

**Ce jury devra être impérativement présent à Cannes du 13 au 25 mai 2008.**

Pour en savoir plus, l'appel d'offres, ses modalités et la liste des contacts sont consultables à l'adresse suivante :

<http://www.ac-nice.fr/daac/app/cannes/>

Les candidatures pourront être déposées sur ce site **jusqu'au 31 janvier 2008** délai de rigueur.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire  
Jean-Louis NEMBRINI

# PERSONNELS

## BRANCHES D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

NOR : ESRH0769234A  
 RLR : 713-2 ; 716-0

ARRÊTÉ DU 26-11-2007  
 JO DU 9-12-2007

ESR  
 DGRH C1-2  
 BCF

## Liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et les établissements publics scientifiques et technologiques

*Vu D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 85-1534 du 31-12-1985 mod. ; A. du 1-2-2002 mod. par A. du 17-1-2007 ; avis du CTP ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15-10-2007*

**Article 1-** À l'article 1er de l'arrêté du 1er février 2002 susvisé, la mention : "BAP F : documentation, édition, communication" est **remplacée** par la mention : "BAP F : information : documentation, culture, communication, édition, technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE)".

**Article 2-** L'annexe du même arrêté est **modifiée** ainsi qu'il suit :

I - Le tableau intitulé : "BAPA : sciences du vivant" est **remplacé** par le tableau intitulé : "BAP A : sciences du vivant" annexé au présent arrêté.

II - Le tableau intitulé : "BAP B : sciences chimiques et sciences des matériaux" est **remplacé** par le tableau intitulé : "BAP B : sciences chimiques et sciences des matériaux" annexé au présent arrêté.

III - Le tableau intitulé : "BAP C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique" est **remplacé** par le tableau intitulé : "BAP C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique" annexé au présent arrêté.

IV - Le tableau intitulé : "BAP D : sciences humaines et sociales" est **remplacé** par le tableau intitulé : "BAP D : sciences humaines et sociales" annexé au présent arrêté.

V - Le tableau intitulé : "BAP F : documentation, édition, communication" est **remplacé** par le tableau intitulé : "BAP F : information : documentation, culture, communication, édition, TICE" annexé au présent arrêté.

VI - Le tableau intitulé : "BAP G : patrimoine, logistique, prévention et restauration" est **remplacé** par le tableau intitulé : "BAP G : patrimoine, logistique, prévention et restauration" annexé au présent arrêté.

VII - Le tableau intitulé : "BAP I : gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel" est **remplacé** par le tableau intitulé : "BAP I : gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel" annexé au présent arrêté.

**Article 3 -** Le directeur général des ressources humaines et les président, directeur et directeurs généraux des établissements publics scientifiques et technologiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 26 novembre 2007

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,  
 Le directeur général des ressources humaines  
 Thierry LE GOFF

Pour le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et par délégation,  
 Par empêchement du directeur général de l'administration et de la fonction publique  
 Le sous-directeur  
 Grégoire PARMENTIER

*Nota - Les annexes sont publiées ci-après et sont consultables sur la base REFERENS, sous la rubrique "consulter la base REFERENS" à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid169/presentation-des-concours-et-examens-professionnels.html> et sur le site REFERENS, à l'adresse suivante : <http://referens.univ-poitiers.fr/version/men/default.asp>*

## BAP A SCIENCES DU VIVANT

	A			B		C	D	E
	Biologie et recherche médicale			Production et expérimentation animales		Production et expérimentation végétales	Milieux naturels et ruraux	Emplois singuliers
IR	Ingenieur en analyse de données biologiques	Ingenieur biologiste en plateforme scientifique	Ingenieur en biologie	Ingenieur en expérimentation animale	Ingenieur en élevage et production animale	Ingenieur en production et expérimentation végétales	Ingenieur des milieux naturels et ruraux	
	Ingenieur en traitement de données biologiques	Ingenieur en expérimentation et instrumentation biologiques	Ingenieur en techniques biologiques	Ingenieur en techniques d'expérimentation animale	Ingenieur en technique d'élevage et production animale	Ingenieur en techniques de production et expérimentation végétales	Ingenieur en techniques d'étude des milieux naturels et ruraux	
	Assistant en traitement de données biologiques	Assistant en expérimentation et instrumentation biologiques	Assistant en techniques biologiques	Assistant en techniques d'expérimentation animale	Assistant en techniques d'élevage et production animale	Assistant en techniques de production et expérimentation végétales	Assistant en techniques d'étude des milieux naturels et ruraux	Assistant en prothèse dentaire
ASI								
T		Technicien biologiste		Technicien en expérimentation animale	Technicien en élevage et production animale	Technicien en production et expérimentation végétales	Technicien en milieux naturels et ruraux	Technicien en prothèse dentaire
ADT		Préparateur en biologie		Animalier		Préparateur en production et expérimentation végétales	Adjoint technique en milieux naturels et ruraux	Préparateur en anatomie Préparateur en prothèse dentaire Préparateur specimen naturalia

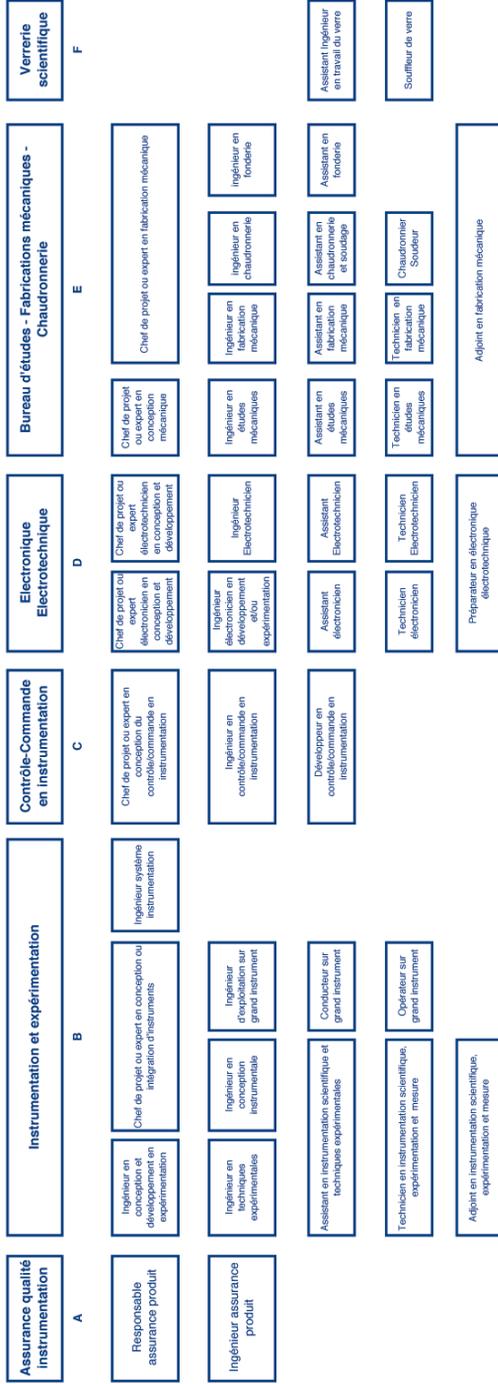
**BAP B Sciences chimiques et Sciences des matériaux**

Familles  
professionnelles

Analyse des biomolécules	Elaboration des biomolécules	Techniques d'analyse chimique	Techniques de synthèse chimique	Sciences des matériaux/caractérisation	Elaboration, mise en forme, traitement et contrôle des matériaux
A	B	C	D	E	F
Ingénieur en analyse de biomolécules	Ingénieur en élaboration de biomolécules	Ingénieur en analyse chimique	Ingénieur en synthèse chimique	Ingénieur en sciences des matériaux/caractérisation	Ingénieur en élaboration, mise en forme, traitement et contrôle des matériaux
Ingénieur en technique d'analyse des biomolécules	Ingénieur en techniques d'élaboration des biomolécules	Ingénieur en techniques de synthèse chimique	Ingénieur en techniques de synthèse chimique	Ingénieur en techniques de sciences des matériaux/caractérisation	Ingénieur en élaboration et mise en forme des matériaux massifs
Assistant en technique d'analyse des biomolécules	Assistant en techniques d'élaboration des biomolécules	Assistant en techniques de synthèse chimique	Assistant en techniques de synthèse chimique	Assistant en techniques de sciences des matériaux/caractérisation	Assistant ingénieur en élaboration de matériaux en couches minces
Technicien en technologies de biomolécules	Technicien chimiste	Technicien en sciences des matériaux/caractérisation	Technicien en sciences des matériaux/caractérisation	Technicien en élaboration et/ou mise en forme des matériaux	Assistant en élaboration et/ou mise en forme de matériaux massifs
Préparateur en chimie	Préparateur en traitement des matériaux	Préparateur en traitement des matériaux	Préparateur en traitement des matériaux	Préparateur en traitement des matériaux	Préparateur en traitement des matériaux
ADT	ASI	T	IR	IE	ASI

BAP C SCIENCES DE L' INGENIEUR ET INSTRUMENTATION SCIENTIFIQUE

Familles  
professionnelles



BAP D SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

	A	B	C	D	E
familles professionnelles	Traitement et analyse de bases de données	Traitement, analyse et représentation de l'information spatiale	Analyse de sources écrites, iconographiques et orales	Production et analyse de données de terrain	Recueil et analyse de sources archéologiques
IR	IR en traitement et analyse de bases de données	IR en traitement, analyse et représentation de l'information spatiale	IR en analyse de sources	IR en production et analyse de données	IR en archéométrie
IE	IE en traitement et analyse de bases de données	IE en traitement, analyse et représentation de l'information spatiale	IE en analyse de sources	IE en production et analyse de données	IE en archéométrie
ASI		Assistant cartographe		Assistant en production et analyse de données	Assistant en archéologie
T		Technicien cartographe		Technicien en production et analyse de données	

**BAP F INFORMATION**  
DOCUMENTATION, CULTURE, COMMUNICATION, ÉDITION, TICE

A		B		C		D	
Information scientifique et technique, collections patrimoniales		Médiation scientifique, Culture, Communication		Edition multi supports, impression, graphisme		Production TIC/TICE, audiovisuel, multimedia	
IR	Technicien d'entretien	Responsable de ressources documentaires	Responsable de médiation scientifique	Responsable éditorial multi supports	Responsable de production audiovisuelle et multimedia		Responsable TICE
IE	Chargé de médiation scientifique	Chargé de médiation scientifique	Chargé de médiation scientifique	Secrétaire d'édition	Chargé de médiation scientifique	Chargé de médiation scientifique	Ingénieur en informatique
ASI	Assistant de recherche documentaire	Assistant de médiation scientifique	Intégrateur multimédia - web				
T	Technicien d'entretien	Technicien de médiation scientifique et culturelle	Technicien de médiation scientifique et culturelle	Technicien de médiation scientifique			
ADT	Acteur d'information documentaire et de collections patrimoniales						

Professionnels





## CCHS ministériel compétent pour l'enseignement supérieur et la recherche

■ Le comité s'est réuni sous la présidence de M. Éric Bernet, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées à la direction générale des ressources humaines, représentant de M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines.

Après approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2006, les points suivants ont été abordés :

### Suivi de la mise en œuvre du plan amiante

Un modèle de la brochure amiante a été adressé aux chefs d'établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche accompagnée d'un courrier afin de les sensibiliser au dispositif mis en œuvre et de leur annoncer la réception des brochures en nombre suffisant pour chaque agent. La brochure concernant l'enseignement supérieur et la recherche a été tirée à 220 000 exemplaires.

Concernant le questionnaire d'auto-évaluation, la présentation doit être revue pour l'adapter à la phase de généralisation.

S'agissant du protocole médical, il sera mis en œuvre étant précisé que la Haute autorité de la santé doit rendre, fin 2007, ses conclusions sur la prise en charge médicale des patients exposés à l'amiante et qu'elles pourront avoir des conséquences sur les modalités du suivi médical à mettre en place.

L'enquête du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) permettant le recensement des dossiers techniques amiante (DTA) se poursuit.

**Présentation du rapport d'activité 2006 de l'inspection hygiène et sécurité.**

**Présentation du bilan des risques professionnels pour l'année 2005-2006.**

**Programme annuel de prévention pour l'année universitaire 2007-2008**

Le programme présenté est adopté par le CCHS. Il sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche puis transmis aux chefs d'établissement pour mise en œuvre.

### Informations diverses

- **Accident survenu à l'école de chimie de Mulhouse le 24 mars 2006**

En l'absence d'éléments nouveaux, le point concernant l'école est reporté à une réunion ultérieure.

- **Circulaire sur le harcèlement moral**

Présentation de la circulaire n° 2007-047 du 27 février 2007 relative au harcèlement moral publiée au B.O. n° 10 du 8 mars 2007.

- **Nouveau code du travail**

Recodification du code du travail existant applicable à compter du 1er mars 2008.

- **Formation des membres du CCHS**

Une session de formation des membres du comité central et de sécurité ministériel compétent pour l'enseignement supérieur et la recherche se déroulera les 20, 21 et 22 novembre 2007 à Paris.

Tous ces points figurent au procès-verbal de la réunion du CCHS compétent pour l'enseignement supérieur et la recherche du 5 juin 2007. Ce document sera consultable sur le site <http://www.education.gouv.fr/cid4259/hygiene-et-securite.html> paragraphe : Procès-verbaux des séances CCHS.

# MOUVEMENT DU PERSONNEL

## NOMINATIONS

NOR : MENH0701929A

ARRÊTÉ DU 24-12-2007

 MEN  
 DGRH D5

### **P**résidents des jurys de l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et du concours interne de recrutement d'attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - année 2008

*Vu D. n° 2005-1215 du 26-9-2005 mod. ; D. n° 2006-1732 du 23-12-2006 ; arrêtés du 3-1-2007 ; A. du 23-7-2007 mod. ; A. du 31-7-2007*

**Article 1** - Les présidents des jurys de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et du concours interne de recrutement d'attachés

d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont nommés, au titre de l'année 2008, ainsi qu'il suit :

**Attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**  
- M. Claude Lecompte, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

**Attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - concours interne**

- Mme Françoise Monti, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

**Article 2** - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 décembre 2007

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines  
Thierry LE GOFF

## NOMINATIONS

NOR : MENH0701928A

ARRÊTÉ DU 24-12-2007

 MEN  
 DGRH D5

### **P**résidents des jurys des concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale et de conseillers techniques de service social - année 2008

*Vu D. n° 91-784 du 1-8-1991 mod., not. art. 4 ; D. n° 91-1195 du 27-11-1991, mod. not. par D. n° 2006-743 du 27-6-2006 ; A. du 9-7-1993 ; A. du 27-6-2006 ; arrêtés du 27-7-2007 mod.*

**Article 1** - Les présidents des jurys des concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale et de conseillers techniques de service social sont nommés, au titre de l'année 2008, ainsi qu'il suit :

**Médecins de l'éducation nationale - concours externe**

- Mme Michèle Rousset, sous-directrice à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale.

**Médecins de l'éducation nationale - concours interne**

- M. Jean-Yves Dupuis, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

**Conseillers techniques de service social - concours interne**

- M. Philippe Lafay, sous-directeur à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale.

**Article 2** - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 décembre 2007

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines  
Thierry LE GOFF

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR** : MEND0701918V

**AVIS DU** 24-12-2007

**MEN  
DE B1-2**

## A-DSDEN de la Marne

■ Le poste d'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Marne est susceptible d'être vacant.

L'IA-DSDEN est placé sous l'autorité du recteur et, pour partie de ses activités, sous celle du préfet. Il participe à l'équipe de direction de l'académie et peut conduire, pour le compte du recteur, des missions académiques. Garant dans le département de la cohérence de la politique académique, il pilote et anime une politique pédagogique et éducative au service de la réussite des élèves. Il s'inscrit dans le cadre interministériel départemental où il représente l'éducation nationale.

Ce poste, classé en 2ème catégorie, est doté d'une nouvelle bonification indiciaire de 80 points.

D'autres précisions sur les caractéristiques de ce poste sont disponibles sur le site internet Evidens : <http://www.evidens.education.gouv.fr>

Peuvent être nommés dans l'emploi d'IA-DSDEN, les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) titulaires et, dans la limite de cinq pour cent des emplois, des administrateurs civils justifiant de huit années de service en cette qualité. Peuvent également être nommés sur ces emplois, les fonctionnaires, appartenant à la catégorie A ou assimilée dont l'indice brut terminal est supérieur à l'indice brut 1015, qui justifient de huit années de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs de ces corps ou cadres d'emploi ou accomplis en position de détachement dans un emploi fonctionnel. Les fonctionnaires autres que les membres des corps recrutés par la voie de l'ENA ou de l'École polytechnique doivent justifier, durant les huit années exigées, de l'exercice de quatre années de fonctions leur ayant permis d'acquérir l'expérience administrative nécessaire à l'occupation des emplois de chef de

service déconcentré. Une commission examinera notamment le respect de cette dernière condition.

Il est demandé aux candidats de faire une candidature distincte de celle qu'ils ont éventuellement faite pour le mouvement des IA-DSDEN 2007-2008. Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique, revêtues de l'avis du recteur, **au plus tard 15 jours** après la date de la présente publication, délai de rigueur, au ministère de l'éducation nationale, direction de l'encadrement, service des personnels d'encadrement,

sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE B1-2, 142 rue du Bac, 75357 Paris cedex. Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE B1-2 (de-b12rectia@education.gouv.fr). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé : IA-DSDEN de la Marne, ainsi que leur grade et leur échelon. Des entretiens pourront être organisés avec les candidats. Il est nécessaire qu'ils mentionnent dans leur candidature un numéro de téléphone auquel ils seront joignables, y compris pendant les vacances scolaires.

## VACANCE DE FONCTIONS

NOR : ESR50700239V

AVIS DU 12-12-2007

ESR  
DGES A3

### **D**irecteur du CIES Midi-Pyrénées

■ Les fonctions de directeur du centre d'initiation à l'enseignement supérieur Midi-Pyrénées seront vacantes à compter du 1er février 2008. Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 17 juillet 1992 modifié, les CIES sont dirigés par un enseignant-chercheur nommé pour une période de quatre ans par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis des présidents des universités concernées.

Le directeur de centre d'initiation à l'enseignement supérieur est chargé de la formation et du suivi des moniteurs recrutés, de la coordination de l'action des tuteurs et de la réflexion concernant les besoins de recrutement en enseignants-chercheurs. Outre des compétences pédagogiques, il doit faire preuve d'un intérêt pour l'ingénierie de formation et de qualités de gestionnaire.

Les candidats à ces fonctions affectés dans un des établissements d'enseignement supérieur rattachés au CIES de Toulouse (universités Toulouse I, Toulouse II et Toulouse III, Institut national des sciences appliquées de Toulouse et Institut national polytechnique de Toulouse) devront faire parvenir à leur président **dans un délai de trois semaines** à compter de la date de parution du présent avis au B.O., un dossier comprenant une lettre de candidature et un curriculum vitae faisant apparaître leurs précédentes responsabilités administratives et leurs publications. Simultanément, une copie de ce dossier devra être envoyée à M. le recteur de l'académie de Toulouse. Par ailleurs, des renseignements sur la fonction de directeur de CIES pourront être obtenus auprès de M. le directeur du CIES Midi-Pyrénées (M. Bruno Dagues, 39, allée Jules Guesde, 31000 Toulouse, tél. 05 61 55 80 95).

## VACANCE DE POSTE

NOR : ESRH0700238V

AVIS DU 12-12-2007

ESR  
DGRH A2

### **E**nseignant-chercheur en informatique à l'ISAE de Toulouse

■ L'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE), issu du rapprochement de

SUPAERO et de l'ENSICA, recrute un enseignant-chercheur en informatique. Ce poste est à pourvoir par voie de détachement.

Les dossiers de candidatures comportant une demande de détachement et un curriculum vitae

très détaillé devront être déposés directement par les personnels intéressés auprès du directeur général de l'ISAE, 10, avenue Édouard Belin, BP 54032, 31055 Toulouse cedex 4, **au plus tard dans un délai d'un mois** à compter de la présente publication.

### Contexte

Au 1er octobre 2007, l'ENSICA et SUPAERO se sont regroupés au sein du même établissement, l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE), fort de ses deux cycles de formation d'ingénieurs et de ses formations de niveau master et doctorat. L'ISAE ainsi constitué a pour ambition d'être le premier pôle de formation et de recherche aérospatial en Europe.

L'enseignement en informatique dispensé à l'ISAE expose des concepts génériques de haut niveau qui permettront aux futurs ingénieurs de s'adapter à l'évolution de la technique et des méthodes informatiques. Les travaux de recherche en informatique conduits à l'ISAE s'attachent en particulier à la conception d'architectures et de mécanismes de communication permettant de délivrer une qualité de service en conformité avec les besoins des systèmes aérospatiaux et plus généralement des systèmes et engins de nouvelle génération.

Dans ce contexte, l'ISAE recherche un enseignant-chercheur à haut potentiel dispensant et animant des cours (principalement au sein de la formation ENSICA) et développant des projets et une activité de recherche dans le domaine des architectures systèmes et réseaux embarqués et/ou des réseaux ambiants.

### Missions

Cet enseignant chercheur sera rattaché au département de mathématiques, informatique, automatique (DMIA) de l'ISAE. Son expérience et son expertise tant en recherche qu'en enseignement devront lui permettre de contribuer au développement des programmes de formation dans un ou plusieurs des domaines composant le corpus des enseignements informatiques de l'ISAE, et plus particulièrement la formation ENSICA, à savoir : le génie logiciel, les systèmes temps réels, les réseaux et de façon plus particulière les systèmes et réseaux embarqués et ambiants. Au sein du département et en coopération avec des partenaires académiques et

industriels régionaux, nationaux et internationaux, il conduira et animera une activité de recherche centrée sur la modélisation, l'évaluation des performances et la conception des systèmes et réseaux temps réels et/ou ambiants. Plus précisément ses missions seront les suivantes :

### En matière d'enseignement

- Formation des ingénieurs dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- . concepts et techniques fondamentaux du génie logiciel des systèmes critiques ;
- . programmation système et méthodes de conception des systèmes temps-réels ;
- . modélisation, conception et programmation d'applications distribuées, de protocoles de communication et mise en œuvre d'architectures réseau ;

- . techniques d'ingénierie des réseaux, calcul réseau, simulation ;

- . réseaux de mobiles, réseaux sans fils, réseaux de capteurs, réseaux ambiants ;

- . réseaux aéronautiques et spatiaux, réseaux embarqués et satellites.

- Responsabilité de l'ingénierie pédagogique d'enseignements rattachés à un itinéraire ; de formation consacré aux systèmes temps-réels ou à l'ingénierie des réseaux.

- Participation à la coordination et à l'animation d'équipes d'enseignants.

- Participation à l'évolution du cursus des enseignements informatiques et à l'élaboration de nouveaux cours.

- Encadrement et suivi de projets d'élèves réalisés dans le cadre du département.

- Encadrement de projets d'élèves réalisés dans l'industrie ou dans le cadre de laboratoires de recherche.

- Participation à la formation dans le cadre de masters et de formations doctorales.

- Participation au développement de l'offre de formation continue dans le domaine informatique, liée notamment aux systèmes embarqués et aux réseaux ambiants.

### En matière de recherche

- Développer une recherche centrée sur la problématique de la gestion de qualité de service et l'évaluation des performances des systèmes et réseaux embarqués et ambiants. Le candidat devra posséder une expertise confirmée dans tout

ou partie des domaines de recherche suivants : contrôle de la qualité de service dans les réseaux, simulation et émulation de réseaux, réseaux de mobiles, réseaux de capteurs, réseaux temps réels, architecture des systèmes temps réel, sûreté de fonctionnement des systèmes critiques, conception des systèmes embarqués, évaluation de performances des réseaux. Le candidat devra posséder une expertise associant à la fois aspects fondamentaux et pratiques.

- Contribuer au développement d'un axe de recherche centré sur la maîtrise de la conception des systèmes et réseaux embarqués critiques ou des réseaux ambiants.

- Contribuer à des actions de recherche réalisées en partenariat étroit avec l'industrie et des partenaires académiques ou institutionnels privilégiés.

- Participer à l'élaboration et à la conduite de projets de recherche régionaux, nationaux, Européens et internationaux. À ce titre une expérience de la conduite de projets dans un contexte international sera appréciée.

- Contribuer à la dynamique de coopération avec les principaux acteurs nationaux et internationaux dans les domaines de recherche abordés.

- Participer à l'encadrement de projets de master.
- Encadrer ou co-encadrer des thèses.

#### Participation aux autres activités de l'école

- Coopération, aux niveaux national et international, avec le monde industriel et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment au sein du pôle de compétitivité Aéronautique, espace et systèmes embarqués, du RTRA Sciences et technologies

pour l'aéronautique et l'espace et du PRES université de Toulouse.

- Formation continue.

- Responsabilités administratives liées à l'enseignement et la recherche.

#### Profil

Le candidat a une expérience pédagogique réussie au niveau licence ou master. Il est souhaité que le candidat ait une bonne connaissance des techniques d'ingénierie des réseaux (calcul réseau, simulation) de façon à pouvoir s'impliquer à court terme dans l'enseignement de ses techniques au sein du cursus de formation ENSICA. Il est en mesure de démontrer par les publications et les actions de recherche qu'il a déjà réalisées qu'il possède un fort potentiel de recherche dans le domaine des systèmes et réseaux embarqués ou plus généralement des architectures de communication et des systèmes distribués.

Le candidat devra posséder un doctorat ou être en mesure de l'obtenir à très court terme. De plus, le candidat devra démontrer sa capacité à conduire, à terme, des projets de recherche et développement dans un contexte international. À ce titre une très bonne maîtrise de l'anglais est indispensable.

#### Contacts

Complément d'information : Patrick Sénac, Patrick.Senac@isae.fr, tél. 05 61 33 91 77.

Envoyer CV et lettre de motivation (référence : fiche de poste ISAE-016) à ISAE, service des ressources humaines, 10, avenue E. Belin, BP 54032, 31055 Toulouse cedex 4, mél. : Claude.Maurice@isae.fr

**VACANCE  
D'EMPLOI**

NOR : ESRH0700246V

AVIS DU 19-12-2007

ESR  
DGRH A2

## **P**rofesseur des universités à l'université de la Polynésie française

■ Un emploi vacant de professeur des universités est à pourvoir par voie de délégation, à l'université de la Polynésie française, à compter du 1er septembre 2008 et pour une durée de deux ans :

N° d'emploi : PR 0011.

23ème section : Géographie physique, humaine, économique et régionale.

**Profil : vulnérabilité et aménagement des petits pays insulaires.**

Cet emploi est ouvert aux professeurs des universités titulaires en position d'activité et bénéficiant d'une affectation dans un établissement d'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés par la voie hiérarchique, dans les quatre semaines qui suivent la date de la présente publication au B.O. à Mme la présidente de l'université de la Polynésie française,

campus de Outoumaoro, Punaauia, BP 6570, 98702 Faaa Tahiti, tél. 00 689 803 926, télécopie 00 689 803 804, adresses électroniques : guillaume.filippi@upf.pf, anne-sophie.samsoen@upf.pf

**VACANCE  
DE POSTE**

NOR : ESRH0700243V

AVIS DU 19-12-2007

ESR  
DRH C2-1

## **A**djoint au directeur des ressources humaines à l'université de la Polynésie française

■ Le poste d'adjoint au directeur des ressources humaines à l'université de la Polynésie française est à pourvoir au 1er février 2008. Ce poste est destiné à un attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

### **Implantation du poste**

Tahiti, Polynésie française.

L'université de la Polynésie française est une université pluridisciplinaire qui fête ses 20 ans. Elle compte environ 2 600 étudiants en formation initiale, 62 personnels BIATOS, 76 enseignants titulaires et environ 200 enseignants vacataires. La direction des ressources humaines est composée de 6 agents : 2 agents de catégorie A, 2 agents de catégorie B et 2 agents de catégorie C.

### **Contenu du poste**

La loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités prévoit l'élargissement des responsabilités et des compétences en matière de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'adjoint au directeur des ressources humaines doit contribuer à accroître la capacité d'expertise de la direction des ressources humaines, permettre à la DRH de faire face à ses nouvelles missions, assister le directeur dans le pilotage de tous les secteurs de la direction et traiter les dossiers sensibles, assurer le bon fonctionnement de la gestion administrative, de la carrière et de la paie des personnels enseignants et administratifs, titulaires et contractuels de l'université. Accroître la capacité d'expertise : la mise en place de la LOLF et de la loi de 2007 impliquent une nouvelle approche du processus de gestion des

ressources humaines. Au-delà de la gestion administrative et de la paie, l'adjoint au directeur devra assister le directeur dans la réalisation de projections et dans le suivi des emplois et de la masse salariale afin d'adapter au mieux les moyens de l'établissement aux objectifs correspondant à la politique de l'établissement. Il renforcera par voie de conséquence le service dans son rôle de conseiller en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Faire face à de nouvelles missions. : l'adjoint au directeur sera étroitement associé à la mise en œuvre des nouvelles prérogatives qui découlent de la loi de 2007 telles que la répartition des primes et des obligations de service des personnels enseignants dont la politique et les principes seront décidés en conseil d'administration. Il participera à l'élaboration et supervisera la conduite des opérations de rémunérations. Il sera par ailleurs le référent en matière de droit à l'information sur les retraites créé par la loi 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites, assister le directeur dans le pilotage de tous les secteurs de la direction et traiter les dossiers sensibles. L'adjoint au directeur contrôlera le respect des procédures réglementaires et des délais (recrutements, fonctionnement des instances de l'établissement). Il sera également amené à instruire des dossiers sensibles Il devra déceler les situations qui sont susceptibles de conduire à un conflit et en avertir ses supérieurs, assurer le bon fonctionnement de la gestion administrative, de la carrière et de la paie des personnels enseignants et administratifs, titulaires et contractuels de l'université. Pour ce faire, l'adjoint au directeur doit savoir coordonner une équipe, diffuser l'information, la rendre accessible et explicite.

**Modalité de candidature**

Les candidatures (lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae) devront parvenir, par la voie hiérarchique, **dans un délai de quatre semaines** à compter de la parution du présent avis au B.O., au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées, sous-direction de la gestion des carrières, bureau des personnels

administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, DGRH C2-1, 34, rue de Châteaudun, 75346 Paris cedex 09 ; un double de ces candidatures sera expédié directement à Mme la présidente de l'université de la Polynésie française, BP 6570, 98702, Fa'a, Tahiti, Polynésie française, télécopie 00 689 803 938. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Jean-Luc Tristani, secrétaire général (jean-luc.tristani@upf.pf) ou à M. David Alogues, directeur des ressources humaines (david.alogues@upf.pf).

**VACANCE  
D'EMPLOI**

NOR : ESRH0700240V

AVIS DU 17-12-2007

ESR  
DGRH C2-1

## **R**esponsable administratif et financier du service commun de la documentation de l'université de la Polynésie française

■ L'emploi de responsable administratif et financier du service commun de la documentation de l'université de la Polynésie française est déclaré vacant à compter du 1er septembre 2008 ; ce poste est destiné à un agent appartenant au corps des attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

L'université de la Polynésie française est implantée géographiquement sur l'île de Tahiti en Polynésie française. L'université de la Polynésie française est une petite université pluridisciplinaire qui compte environ 2 600 étudiants, 70 enseignants et enseignants-chercheurs et 60 personnels non enseignants. Son budget est de 6,7 millions d'euros.

**Descriptif du poste**

Le responsable administratif et financier du service commun de la documentation (composé de 10 agents) assiste le directeur dans la préparation des dossiers, le suivi d'application de décisions, la coordination des moyens et la gestion des relations internes avec les services, et externes avec les fournisseurs.

Activités principales :

- assister le directeur dans la préparation du budget et son exécution ;

- assurer le suivi et l'analyse des dépenses ;
- contrôler l'ensemble des documents soumis à la signature du directeur ;
- gérer les moyens logistiques de la structure ;
- gérer les relations avec les autres services de l'université et avec les fournisseurs ;
- appliquer les directives, circulaires et instructions ;
- élaborer des courriers, notes administratives, comptes rendus de réunion ;
- suivre l'évolution de la réglementation et constituer une bibliothèque de référence.

**Compétences attendues**

- posséder une solide culture juridique et administrative ;
- savoir mettre au point des méthodologies et des outils de gestion spécifiques ;
- savoir définir des moyens de contrôle et des modalités de traitement des opérations de gestion ;
- savoir définir des indicateurs pour le suivi et l'analyse du budget ;
- savoir émettre un diagnostic sur une situation, des données chiffrées, etc. ;
- connaître l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- connaître le statut des EPSCP et leur environnement local, régional, national et international ;
- savoir rédiger et mettre en forme des documents ;
- connaître les techniques d'encadrement et de management ;

- maîtriser les méthodes de conduite de projet ;  
- maîtriser l'environnement bureautique informatique, les outils appliqués à la gestion.

Le titulaire du poste bénéficie de l'indemnité d'éloignement (décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996 modifié) et de l'indemnité forfaitaire de changement de résidence (décret n° 98-844 du 22 septembre 1998 modifié). Le traitement est soumis à un coefficient de majoration (décret n° 67-600 du 23 juillet 1967). La durée du séjour est de deux ans renouvelable une fois (décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996).

Les candidatures (lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae) devront parvenir, par la voie hiérarchique, **dans un délai de quatre semaines** à compter de la parution du présent avis au B.O., au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétariat général, direction

générale des ressources humaines, service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées, sous-direction de la gestion des carrières, bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, DGRH C2-1, 34, rue de Châteaudun, 75346 Paris cedex 09 ; un double de ces candidatures sera expédié directement à Mme la présidente de l'université de la Polynésie française, BP 6570, 98702, Fa'a, Tahiti, Polynésie française, télécopie 00 689 803 804. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Jean-Luc Tristani, secrétaire général (jean-luc.tristani@upf.pf), M. David Alogues, directeur des ressources humaines de l'université de la Polynésie française (david.alogues@upf.pf) ou à M. Philippe Pinçon, directeur du service commun de la documentation (philippe.pincon@upf.pf).

**VACANCE  
DE POSTE**

NOR : MEND0701926V

AVIS DU 24-12-2007

MEN  
DE B2-3

## **P**rovisseur adjoint, directeur des études du centre médical et pédagogique de Varennes-Jarcy (91)

■ Le poste de proviseur adjoint au lycée Weiller à Montgeron, directeur des études du centre médical et pédagogique de Varennes-Jarcy (29, cours de la Libération, 91480 Varennes-Jarcy), établissement de la Fondation santé des étudiants de France, partenaire de l'éducation nationale, sera vacant à la rentrée 2008.

Le proviseur adjoint assure les fonctions de directeur des études de l'annexe pédagogique du lycée Weiller à Montgeron, intégrée au sein de l'établissement hospitalier ; sa mission s'exerce par délégation du chef d'établissement de rattachement, en étroite collaboration avec le directeur de l'établissement hospitalier et l'équipe médicale.

La Fondation santé des étudiants de France a pour objet principal le développement et la gestion d'établissements de santé, dans le cadre d'une vocation très spécifique : la mise en place d'une double prise en charge soins et études. Dans les établissements sont dispensés des

soins de psychiatrie, de médecine physique et réadaptation ainsi que des soins de suite au profit de patients qui sont prioritairement des adolescents et des jeunes adultes (13-25 ans) scolarisables.

Le centre médical et pédagogique de Varennes-Jarcy est un établissement accueillant des patients âgés de 12 à 25 ans en soins de suite médicalisés dans les spécialités suivantes : médecine physique et réadaptation (traumatologie, orthopédie, rhumatologie, neurologie, affections musculaires) ; médecine interne (hématologie, oncologie, affections chroniques diverses). Ils sont accueillis en hospitalisation à temps plein (60 lits) ou en hospitalisation de jour (15 places).

### **Enseignements assurés dans l'établissement**

Les enseignements assurés dans l'établissement correspondent aux classes de collège, aux classes de seconde, première et de terminale (séries L, ES, S et STG) des lycées ainsi qu'aux classes assurant la préparation du BEP secrétariat et comptabilité et du BTS adjoint de direction. Un accompagnement pédagogique particulier est également proposé aux adolescents en situation de rupture scolaire. Chaque patient-

élève fait l'objet d'un projet individualisé et concerté, incluant les actions thérapeutiques et pédagogiques. L'accompagnement proposé prend en compte, le cas échéant, l'orientation et la formation professionnelle dans l'élaboration d'un projet personnel.

### Qualités particulières requises

Le proviseur adjoint est chargé de développer une pédagogie de parcours personnalisée, articulée au protocole médical de chaque jeune. Cette fonction de directeur des études demande des qualités relationnelles affirmées, des aptitudes à l'innovation pédagogique et éducative ainsi que des compétences liées à la maîtrise des organisations complexes.

- Elle requiert des compétences d'animation d'une équipe enseignante et à entretenir des relations régulières avec le lycée dont dépend l'annexe pédagogique de la clinique.

- Elle nécessite une solide connaissance des composantes du système éducatif, des textes définissant les orientations nationales et académiques des différents ordres et niveaux d'enseignement et, en particulier, ceux concernant la maladie mentale et le handicap psychique ; elle impose également de se documenter régulièrement sur les liens entre certaines pathologies et les aptitudes aux acquisitions scolaires.

- Elle exige un sens du travail en équipe avec des acteurs divers n'appartenant pas seulement au secteur professionnel de l'éducation et des compétences pour nouer et développer des partenariats variés, institutionnels ou non, concernant aussi bien la sphère privée que publique.

- Elle suppose des capacités à définir des axes stratégiques pour l'annexe, à impulser une dynamique de projet particulièrement centrée sur l'élève et à faire évoluer les approches pédagogiques en fonction des publics accueillis

dans les établissements hospitaliers, des orientations du ministère de la santé et de celles du ministère de l'éducation nationale en matière d'enseignement et de scolarisation des jeunes malades et handicapés.

- Elle conduit à faire effectuer un suivi individualisé des élèves, à réaliser des évaluations régulières et à rendre compte de l'action conduite aux instances de direction de la Fondation comme aux responsables de l'éducation nationale concernés.

Ce poste est ouvert aux personnels de direction titulaires remplissant les conditions statutaires de mobilité. Les personnels n'appartenant pas aux corps des personnels de direction peuvent se porter candidat sous réserve de remplir les conditions de détachement dans le corps des personnels de direction et d'en avoir fait la demande.

Les dossiers de candidature, comportant un curriculum vitae détaillé et une lettre de motivation, seront établis en trois exemplaires et adressés **dans un délai de quinze jours** après publication du présent avis à :

- 1) ministère de l'éducation nationale, DE B2-3, 142, rue du Bac, 75007 Paris (voie hiérarchique) ;

- 2) M. le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale, groupe EVS, à l'attention de M. Michel Valadas, inspecteur général de l'éducation nationale, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris cedex 07 (voie hiérarchique) ;

- 3) M. le président, Fondation santé des étudiants de France, BP 147, 75664 Paris cedex 14 (voie directe).

Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de M. le directeur de la pédagogie, Fondation Santé des Étudiants de France, BP 147, 75664 Paris cedex 14, tél. 01 45 89 43 39.

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR : MEND0701924V**

**AVIS DU 24-12-2007**

**MEN  
DE B2-3**

**P**roviseur adjoint au centre climatique médical et scolaire MGEN de Chanay (académie de Lyon)

■ Le poste de proviseur adjoint au centre climatique médical et scolaire MGEN de Chanay sera vacant à la rentrée scolaire 2008.

Le centre médical et scolaire de Chanay (Ain) est un établissement de la MGEN (MECS). La capacité d'accueil est de 115 lits. Les élèves

sont des patients présentant des troubles nutritionnels ou psychopathologiques dont le temps de séjour moyen est de trois mois.

L'unité scolaire, intégrée au centre médical, est sous la tutelle pédagogique du lycée polyvalent Saint-Exupéry de Bellegarde-sur-Valserine distant de 18 km. La structure pédagogique est composée de classes primaires, de premier cycle et de second cycle long et court.

Cette unité scolaire est placée sous la responsabilité du proviseur adjoint qui doit assurer toutes les liaisons utiles avec le proviseur.

La nature de la population scolaire accueillie impose au proviseur adjoint une attention particulière aux conduites à risques de certains adolescents fragiles. Elle exige une vigilance de tous les instants et une parfaite disponibilité.

La scolarité est un des éléments thérapeutiques de première importance.

Le rôle du proviseur adjoint est de coordonner toutes les actions pédagogiques qui permettent aux jeunes une reconquête de leur autonomie. Il s'agit de leur offrir les possibilités optimales d'une poursuite d'études par le maintien, sous des formes adaptées et souples, d'un cadre de référence scolaire compatible avec la durée du séjour et la disponibilité de chacun.

Le proviseur adjoint est le garant de ces exigences et le moteur des innovations pédagogiques.

Le proviseur adjoint est l'interlocuteur privilégié de la direction du centre et représente l'unité scolaire aux différentes réunions et instances. Il doit être un élément modérateur entre les différents partenaires qui n'ont pas toujours la même approche des difficultés. Il doit veiller à ce que la mise en œuvre du projet scolaire soit en harmonie avec les projets médicaux et éducatifs.

Le poste est logé : villa de type F4 avec garage. Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain, 10, rue de la Paix, 01012 Bourg-en-Bresse cedex.

Les candidatures seront adressées **dans un délai de quinze jours** après publication du présent avis, par la voie hiérarchique avec un curriculum vitae, à :

- Mme la directrice de l'encadrement, bureau DE B2-3, 142, rue du Bac, 75007 Paris ;

- M. le recteur de l'académie de Lyon, bureau DPAID, 92 rue de Marseille, BP 7227, 69354 Lyon cedex 07.

**VACANCE  
DE POSTE**

NOR : MENH0701905V

AVIS DU 24-12-2007

MEN  
DGRH C2-1

## Agent comptable du CEREQ de Marseille

■ Le poste d'agent comptable du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) sera vacant à compter du 1er avril 2008. Ce poste est destiné à un attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et plus particulièrement à un attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Le CEREQ est un établissement public administratif qui dépend du ministère de l'éducation nationale, du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et du ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité. Pôle public d'expertise au service des acteurs de la formation et de l'emploi, le CEREQ

concilie production de statistiques, recherches, études et accompagnement d'action. Il formule des axes et des propositions destinés à éclairer les choix en matière de politique de formation à l'échelon régional, national ou international.

Organisé autour de départements d'études et de plusieurs services fonctionnels, il compte 160 personnes dont 130 à son siège marseillais et 30 dans les 16 centres associés répartis sur le territoire national.

Associé à l'équipe de direction, l'agent comptable doit faire preuve d'une réelle capacité à comprendre les enjeux et les spécificités des missions de l'établissement tournées vers l'analyse de la relation formation/emploi et à accompagner son développement et sa modernisation.

Ce poste demande une solide expérience en matière budgétaire et comptable, une bonne maîtrise des dépenses publiques (instruction M9-1) et des outils informatiques.

L'établissement est doté d'un budget de 11 millions d'euros dont plus de 7 millions sont consacrés à la paye des agents.

Investi d'un rôle d'interface entre les différents acteurs extérieurs (tutelles, contrôleur financier), l'agent comptable se doit d'avoir des dispositions naturelles à instaurer un bon climat relationnel avec les services d'appui et les chargés d'études. Son poste bénéficie de l'indemnité de caisse et de responsabilité (niveau hors catégorie divisé par 2), ainsi que d'une nouvelle bonification indiciaire de 40 points.

Les candidatures éventuelles accompagnées d'un curriculum vitae détaillé et d'une lettre de motivation, doivent parvenir par la voie hiérar-

chique **dans les quinze jours** qui suivent la date de la présente publication, au ministère de l'éducation nationale, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées, sous-direction de la gestion des carrières, bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, DGRH C2-1, 34, rue de Châteaudun, 75346 Paris cedex. Un double des candidatures sera expédié directement à M. le directeur du CEREQ, 10, place de la Joliette, BP 21321, 13567 Marseille cedex 02, fax 0491 132872

Pour toute information complémentaire, il convient de joindre le directeur du CEREQ, tél. 04 91 13 28 88 ou l'agent comptable en fonction (M. Gilbert Fraichet, tél. 04 91 13 24 80, mél. : fraichet@cereq.fr).

**VACANCES  
 DE POSTES**

NOR : MEND0701923V

AVIS DU 24-12-2007

 MEN  
 DE B2-3

## Postes de direction vacants ou susceptibles de l'être dans des établissements militaires d'enseignement - rentrée 2008

Établissement	Corps	Emploi	Nombre
Centre d'instruction naval École de Maistrance BP 300, 29240 Brest Armées tél. 02 98 22 90 65	personnel de direction	proviseur	1
Lycée militaire de Saint-Cyr-l'École BP 101, 78211 Saint-Cyr-l'École cedex tél. 01 30 85 88 10	personnel de direction	proviseur adjoint	1
Lycée militaire d'Autun Direction générale de l'enseignement 3, rue Gaston Joliet BP 136, 71404 Autun cedex tél. 03 85 86 55 48	personnel de direction	proviseur adjoint	1
Prytanée national militaire Direction des études Henri IV 22, rue du Collège 72208 La Flèche cedex tél. 02 43 48 59 87	personnel de direction	proviseur	1
École des pupilles de l'air Base aérienne 749 BP 33, 38332 Saint-Ismier tél. 04 76 00 53 62	personnel de direction	proviseur adjoint	1

Les dossiers de candidature comportant une demande de détachement manuscrite et un curriculum vitae très détaillé devront être déposés directement par les personnels intéressés auprès du commandant du ou des établissements concernés, dans un délai de trois semaines après publication de la liste au B.O.

Un double des candidatures sera adressé, par la voie hiérarchique, au ministère de l'éducation nationale, bureau DE B2-3, 142, rue du Bac, 75007 Paris.

Des renseignements complémentaires pourront être fournis le cas échéant, aux personnels de direction candidats, par le commandant des établissements militaires d'enseignement.

**VACANCES  
D'EMPLOIS**

NOR : ESRH0700245V

AVIS DU 19-12-2007

ESR  
DGRH A2**M** **Maîtres de conférences au ministère de la défense**

■ Avis de vacance de deux emplois de maître de conférences au ministère de la défense.

Liste des postes de l'enseignement supérieur à pourvoir au titre de la rentrée scolaire 2008-2009

École de l'air, BP 100, 13661 Salon Air Téléphone 04 90 17 83 30 ou 04 90 17 8000 (demander le poste 26.018 ou le 27.253)			
Corps	Disciplines	Nombre	Classes
Maître de conférences	61ème et 63ème section "traitement du signal"	1	École d'ingénieurs
Maître de conférences	60ème et 62ème section (thermodynamique "mécanique des fluides")	1	École d'ingénieurs